



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} juillet 2020
Français
Original : anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire**
Soixante et onzième session
Genève, 5 au 9 octobre 2020
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

Rapport de la soixante-dix-septième réunion du Comité permanent (10-12 mars 2020)



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Adoption du programme de travail du Comité permanent pour 2020	3	3
III. Activités régionales et programmes globaux	4-42	3
IV. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines	43-46	11
V. Politique de programme/protection	47-53	12
VI. Partenariats stratégiques et coordination (y compris les réformes aux Nations Unies)	54-59	13
VII. Budgets-programmes et financement	60-66	14
VIII. Questions diverses.....	67-68	15
 Annexes		
I. Décision sur les budgets et le financement pour 2019 et 2020-2021	17	
II. Décision sur le projet de Budget-programme du HCR dans le Budget-programme de 2021 proposé par le Secrétaire général	18	
III. Décision sur la révision proposée du Règlement de gestion	19	

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Geert Muylle (de Belgique) a ouvert la réunion. Les déclarations et les exposés présentés par les hauts responsables du HCR peuvent être consultés [ici](#).
2. Pour ce qui est de la pandémie du COVID-19, le Président a fait observer que la décision de faire tenir la réunion, en respectant la distanciation sociale, avait été prise conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des autorités suisses. La réunion était retransmise en direct pour réduire le nombre de participants dans la salle.

II. Adoption du programme de travail du Comité permanent pour 2020

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/71/SC/CRP.1) ainsi que le programme de travail de 2020 (EC/71/SC/CRP.2), tels que présentés.

III. Activités régionales et programmes globaux

4. La Haut-Commissaire Adjointe a parlé des récents événements marquants pour l'Organisation, notamment du premier Forum mondial sur les réfugiés qui s'est tenu en décembre 2019. Elle a aussi parlé du processus de changement au HCR. À la date de janvier 2020, les sept Bureaux régionaux du HCR fonctionnent dans les différentes régions. La décentralisation permettra au HCR de répondre d'une manière plus rapide et plus souple aux crises, d'aligner les politiques et procédures pour la collaboration avec les principaux partenaires, de s'adapter aux réformes effectuées à l'échelle du système et d'apporter un appui plus cohérent et plus prévisible aux opérations. Le Haut-Commissaire a créé la Division de la planification stratégique et des résultats, a reconfiguré la Division de la résilience et des solutions et mis en place le Service mondial de données. La Haut-Commissaire Adjointe a aussi souligné la nécessité de renforcer l'obligation redditionnelle, de réduire l'abus d'autorité et de pouvoir, et d'assurer la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Étant sur la bonne voie pour réaliser les engagements qu'il a pris dans le cadre du *Grand Bargain*, le HCR continue à plaider en faveur de la réduction de l'affectation de fonds par les donateurs. Après avoir noté que le budget du HCR basé sur l'évaluation des besoins est plus élevé cette année, avec quelques soucis de trésorerie et de graves répercussions éventuelles du COVID-19 sur ses finances, le Comité a prié les donateurs d'anticiper leurs contributions pour aider l'Organisation à réduire les risques. La Haut-Commissaire Adjointe a ajouté que le nouveau Haut-Commissaire Assistant chargé des opérations dirigera la réponse du HCR au COVID-19.

5. Prenant pour la première fois la parole devant le Comité, le Haut-Commissaire Assistant chargé des opérations a affirmé qu'avec la décentralisation, le contrôle des opérations sur le terrain s'est amélioré et la gestion régionale des situations de réfugiés est devenue plus cohérente. L'on s'attend à ce que le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dépasse bientôt 72 millions, et la capacité du HCR à répondre aux crises en cours demeure essentielle. Affirmant que le Pacte mondial sur les réfugiés est un instrument extraordinaire de renforcement de la coopération internationale et d'une solidarité effective, il a fait observer que les approches multipartites permettent d'alléger la pression sur les communautés d'accueil, d'assurer l'autonomie et de trouver des solutions. En outre, les trois Plateformes d'appui lancées au Forum mondial sur les réfugiés constituent une manifestation tangible de la « nouvelle donne » pour les réfugiés. Le Centre commun de données sur les déplacements forcés, créé en collaboration avec la Banque mondiale, joue un rôle indispensable pour la réussite de l'inclusion socio-économique des personnes prises en charge. Pour répondre au nombre croissant de déplacés internes, le HCR a mis à jour sa politique relative à cette catégorie de population, renforcé son engagement et établi l'ordre des priorités pour le financement des opérations à cet égard. Toutefois, un appui financier est encore nécessaire. Le Haut-Commissaire Assistant chargé des opérations a aussi parlé des réalisations de la Campagne visant à mettre fin à l'apartheid et de la nomination d'un Conseiller spécial sur l'action climatique, compte tenu du lien qui existe avec le phénomène

du déplacement. Sur le COVID-19, le HCR collabore avec les gouvernements des pays d'accueil et l'OMS pour veiller à ce que les réfugiés soient inclus dans les plans de réponse. Il va bientôt lancer un appel à cet effet.

A. Actualisations régionales

i. Afrique : Afrique occidentale et centrale ; Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs ; Afrique australe

6. Les Directeurs des Bureaux régionaux pour l'Afrique occidentale et centrale ; l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs ; l'Afrique australie ont présenté des mises à jour sur les opérations dans leurs régions respectives. Ils ont parlé de l'impact de la décentralisation. Dans ces régions, le HCR travaille sur la préparation aux situations d'urgence, les plans de réponse régionale et le renforcement des réponses aux situations d'urgence, y compris pour les déplacés internes, conformément à la nouvelle politique sur le déplacement interne. Des évolutions politiques encourageantes ont lieu dans certains pays, faisant naître l'espoir pour des conditions viables de retour. L'insécurité alimentaire et la diminution de la ration alimentaire constituent un grand sujet de préoccupation, tout comme la diminution de places pour la réinstallation. Le HCR a continué à travailler avec les gouvernements des pays d'accueil et les partenaires pour renforcer la protection, notamment en matière d'appui aux systèmes d'asile, d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié. La priorité a été de trouver des solutions, un accent particulier étant mis sur le rapatriement volontaire, si possible. Le HCR et ses partenaires ont continué à promouvoir l'inclusion des réfugiés et à mobiliser l'appui international aux efforts à cet effet.

7. Les délégations se sont félicitées de la tenue du Forum mondial sur les réfugiés, en particulier du lancement des Plateformes d'appui. A été soulignée, la nécessité de suivre les engagements pris et d'appliquer le Pacte mondial sur les réfugiés. Le processus de décentralisation a été salué. Il a été demandé au HCR de fournir une mise à jour sur le processus de changement y relatif.

8. Les États membres se sont inquiétés de la forte augmentation des déplacements forcés en Afrique. Ils ont exhorté le HCR à renforcer ses interventions en République démocratique du Congo. Ils ont cherché à connaître les mesures de préparation prises, notamment pour les prochaines élections. Les délégations se sont dites préoccupées par la montée de la violence et du terrorisme dans le Sahel. Ils ont souligné la nécessité de répondre aux violences sexuelles et de genre, en particulier dans le Sahel, surtout aux besoins spécifiques de protection des femmes, des enfants et des mineurs non accompagnés. L'appel a été lancé aux gouvernements de la région d'assurer la sécurité des civils et des travailleurs humanitaires. Le Comité a exprimé son appui en faveur des mécanismes de transit d'urgence au Niger et au Rwanda, et s'est réjoui des avancées au plan juridique et politique dans certains pays, en particulier de l'octroi de la nationalité aux réfugiés.

9. Certaines délégations ont souligné le fait que le rapatriement volontaire était la solution durable privilégiée, tandis que d'autres ont estimé que le retour ne devait avoir lieu que si les conditions essentielles étaient réunies. Le HCR a été encouragé à intensifier ses activités en zones urbaines et à impliquer les organisations non gouvernementales (ONG) dès le début des interventions. Le Comité a exhorté le HCR à renforcer ses partenariats régionaux pour le développement, en gardant la protection en première ligne. Les délégations ont manifesté leur appui en faveur du Groupe de haut niveau sur les déplacements internes récemment mis en place, et ont exhorté l'Organisation à gérer ce type de déplacement d'une manière globale. Certaines délégations ont proposé que le HCR renforce sa réponse aux déplacements liés au climat et aux catastrophes. Elles soutiennent les réponses au déplacement, écologiques et favorables à une énergie propre, notamment la reforestation des zones abritant les réfugiés. Le Comité a souligné le fait que l'éducation et la formation professionnelle étaient indispensables à l'autonomie des personnes prises en charge.

10. La Directrice du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs a affirmé que l'analyse et l'établissement des priorités pour les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés avaient été planifiés au niveau régional. Les approches juridiques régionales couvrent maintenant toutes les populations de réfugiés et la Plateforme d'appui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) assure la cohérence des initiatives sur le lien entre l'action humanitaire, l'action pour le développement et la paix. Parlant des efforts déployés par le HCR pour prévenir et répondre aux violences sexuelles et de genre, elle a reconnu que les informations y relatives manquaient dans la mise à jour. Pour les prochaines élections, des plans d'urgence sont en cours d'élaboration avec la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement et d'autres opérations-pays concernées. La Directrice a souligné le fait que l'approche centrée sur les données permet d'améliorer l'autonomie des réfugiés dans la région. Elle a aussi indiqué qu'une coordination solide existe entre les Bureaux régionaux, en particulier pour les situations couvertes par deux Bureaux.

11. La Directrice du Bureau régional pour l'Afrique occidentale et centrale a reconnu le fait que des retours avaient quelquefois lieu dans de mauvaises conditions, souvent lorsque la situation dans le pays d'accueil devient plus difficile que dans le pays d'origine. Dans un tel contexte, le HCR soutient les opérations de retour et suit attentivement la situation. Au Sahel, où la situation s'est détériorée, le HCR cherche à préserver la centralité de la protection, avec un accent particulier sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et de genre. Il travaille avec les gouvernements affectés sur les approches de protection communautaire. La Directrice a affirmé qu'un nouvel outil de suivi de la protection sera appliqué à la mi-mars. Cet outil devrait contribuer à l'harmonisation de l'approche régionale. Pour les interventions en espèces, elle a fait savoir que la distribution était confidentielle, et que le suivi montrait qu'aucune attaque n'avait été perpétrée contre les bénéficiaires.

12. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique australe a affirmé que le HCR travaille avec les gouvernements d'Afrique australe sur un projet visant à régler, au cours des quatre prochaines années, les cas en souffrance relatifs à la détermination du statut de réfugié. Il a assuré le Comité de l'engagement du HCR à renforcer les plans visant à assister les déplacés internes. Concernant le Forum mondial sur les réfugiés, le HCR étudie l'opérationnalisation des engagements avec ses partenaires, comme la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour s'assurer de leur mise en œuvre dans la région. Concernant la situation complexe en République démocratique du Congo, il a déploré l'augmentation des cas de violences sexuelles et de genre. Il a dit que le HCR contribue à la prévention par des mécanismes communautaires et une assistance juridique et psychosociale, et veille aussi à garantir un accès sûr au bois de chauffage.

ii. Asie et Pacifique

13. Présentant un aperçu des opérations du HCR dans la région, le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a parlé de l'impact de catastrophes environnementales exacerbées par le changement climatique, qui affectent les communautés d'accueil et environ 9,2 millions de personnes prises en charge. Il a souligné l'esprit de solidarité qui règne dans la région, comme le témoignent les nombreux engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés pour concrétiser le partage de la charge au plan international.

14. Les délégations ont reconnu le fait que la Plateforme d'appui pour la « Stratégie de solutions en faveur des réfugiés afghans », lancée au Forum mondial sur les réfugiés, offre l'occasion de redéfinir le moyen par lequel la communauté internationale peut répondre à la situation des réfugiés afghans. Des appels ont été lancés pour que plus d'acteurs se joignent aux efforts déployés à cet égard. L'atteinte des principaux objectifs de la Plateforme d'appui a été considérée comme un test décisif pour le Pacte mondial sur les réfugiés, en particulier son applicabilité aux situations de réfugiés prolongées et la promesse d'un plus grand partage des responsabilités, notamment par l'élargissement de la base d'appui au-delà des donateurs traditionnels. Les pays d'accueil ont été félicités pour leur générosité historique et des appels ont été lancés pour qu'un appui supplémentaire leur soit accordé.

15. Le Comité a félicité le Gouvernement du Bangladesh pour le projet pilote ayant permis à environ 10 000 enfants réfugiés Rohingya d'étudier en suivant le cursus scolaire du Myanmar. La mesure prise à cet effet a été considérée comme indispensable à la réussite de leur intégration dès que les conditions deviennent favorables pour le retour au Myanmar. Les efforts déployés par le HCR pour ouvrir l'accès à l'école formelle à tous les enfants réfugiés Rohingya ont été salués, tout comme la mise en œuvre de l'enregistrement biométrique. La lutte contre les violences sexuelles et de genre a été soulignée comme étant une priorité. Les délégations se sont inquiétées de la situation financière.

16. Les délégations ont noté avec inquiétude l'absence d'accès aux personnes prises en charge dans le Nord de l'État de Rakhine. Elles ont souligné la nécessité de mettre à jour le mémorandum d'entente entre le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement du Myanmar. Le plaidoyer du HCR pour la mise en œuvre d'une communication-conseils dans l'État de Rakhine a été salué, et les projets à impact rapide pour améliorer les conditions de vie ont été soulignés à cet égard. Le Comité a lancé un appel en faveur d'un retour sûr, durable et digne des réfugiés dans l'État de Rakhine, tant que les conditions sont favorables à un tel retour.

17. Plusieurs délégations ont souligné les efforts admirablement déployés par beaucoup de pays de la région pour mettre fin à l'apatriodie. Des craintes ont été exprimées au sujet de l'impact possible du COVID-19 sur les populations vulnérables vivant dans des régions à forte densité, comme les camps de réfugiés. Des préoccupations ont aussi été soulevées au sujet de la capacité de certains systèmes nationaux de santé à répondre au COVID-19 et de la nécessité d'assurer l'accès aux aliments, aux fournitures essentielles de santé et à la prise en charge médicale. Le HCR a été encouragé à mobiliser plus de ressources et à faire face, en coopération avec les partenaires concernés, à cette menace mondiale à la vie des réfugiés et des communautés d'accueil. Le Comité a sollicité de plus amples informations sur la manière dont le HCR se prépare à une éventuelle épidémie, notamment dans les régions difficiles d'accès.

18. Concernant la situation afghane, le Directeur a salué la solidarité manifestée ainsi que l'engagement des États à adhérer à la Plateforme d'appui. Le HCR travaille étroitement avec le Gouvernement afghan pour soutenir et faciliter les retours. Il a exhorté les États à renforcer leur appui dans les zones de retour, et les a remerciés pour leur généreux soutien en matière de responsabilisation des jeunes, qui est un investissement direct dans la prochaine génération, en termes de solutions durables et de construction nationale. Même si les difficultés liées à la situation sécuritaire empêchent l'accès à bon nombre d'endroits au Myanmar, le HCR continue à travailler pour améliorer la situation et investir dans des projets à impact rapide, afin de susciter la confiance chez les réfugiés pour qu'ils puissent retourner dans les zones où ils n'auraient ni été en mesure de rentrer ni souhaité le faire. Le Directeur a souligné le fait que le HCR continuera à plaider pour la liberté de mouvement, l'accès des enfants et des jeunes à l'éducation, l'accès à l'enregistrement des naissances et à d'autres procédures d'état civil, la préservation des droits au logement, aux terres et aux biens, et pour l'amélioration des conditions de vie dans le Nord de l'État de Rakhine. Concernant la situation au Népal, le HCR est en pourparlers avec le Gouvernement. Il continue à plaider pour que les droits des réfugiés soient respectés.

19. Le Directeur a remercié les pays de la région pour les efforts déployés en vue de mettre fin à l'apatriodie. Il les a encouragés à mettre davantage en œuvre les engagements pris dans le cadre de la Campagne #J'appartiens du HCR. Il a parlé des divers moyens par lesquels les réfugiés contribuent aux réponses du HCR, comme leur inclusion dans la planification et l'évaluation participative ainsi que les retours d'informations en temps réel, grâce à la communication à travers les mécanismes communautaires. Pour ce qui est du COVID-19, le Directeur a affirmé qu'en intervenant, le HCR veille surtout à ce que les personnes relevant de sa compétence et son personnel soient en sécurité ; assure la continuité du service, si possible ; et aligne les réponses des opérations-pays sur les orientations fournies par l'Organisation mondiale de la santé et les autorités nationales chargées de la santé. Il a assuré le Comité que d'autres mises à jour seront présentées, et a demandé aux États d'apporter leur appui pour gérer la situation.

iii. Les Amériques

20. La Directrice du Bureau régional pour les Amériques a déploré la détérioration observée dans quatre principales situations de déplacement sur le continent. Elle a félicité les États pour les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, principalement sur le renforcement de la capacité de protection, l'inclusion, les possibilités d'emploi et de moyens d'existence et les solutions.

21. Le Comité a exprimé ses inquiétudes au sujet de la crise socio-économique qui prévaut au Venezuela (République bolivarienne du) et de l'exode sans répit des ressortissants de ce pays. Plusieurs États ont souligné la réussite de la Conférence de solidarité pour les réfugiés et migrants vénézuéliens ayant eu lieu en octobre 2019 à Bruxelles, et ont exhorté la communauté internationale à soutenir la prochaine Conférence d'annonces de contributions. Le HCR et l'OIM ont été félicités pour avoir aidé à mettre en place le secrétariat du processus de Quito et le Groupe des « amis du processus de Quito ». Le leadership du HCR dans le cadre de la Plateforme régionale de coordination interinstitutions a également été apprécié, et une demande de clarification a été faite sur la manière dont le Plan de réponse régionale pour les réfugiés et les migrants de 2020 sera financé et aligné sur le Plan de réponse humanitaire au Venezuela (République bolivarienne du). Un certain nombre de pays d'accueil ont parlé des activités menées pour gérer la situation, notamment de la régularisation du statut migratoire de Vénézuéliens, de l'amélioration de la prise en charge grâce à la biométrie, du renforcement de la capacité d'accueil, de l'ouverture d'accès au marché du travail et de la lutte contre la discrimination à l'égard des réfugiés et migrants vénézuéliens. Un certain nombre de délégations ont loué les efforts fournis par le HCR pour permettre aux plus vulnérables parmi les personnes relevant de sa compétence d'avoir accès aux services essentiels, et ont émis le vœu de voir ces efforts se poursuivre. A également été soulignée, la nécessité de disposer de données distinctes sur les personnes prises en charge dans la conception des programmes et des politiques publiques. La collaboration entre le HCR et l'OIM a été jugée efficace, tout comme le rôle du Représentant spécial commun.

22. Concernant les déplacements dans le Nord de l'Amérique centrale et à partir de cette région, les délégations ont loué le Cadre régional global de protection et de solution (connu sous son acronyme espagnol MIRPS) comme un exemple efficace de mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Ce cadre constitue un mécanisme important de réponse aux déplacements forcés et d'amélioration du partage des responsabilités. Les efforts fournis pour renforcer la capacité de protection de la Commission mexicaine pour les réfugiés ont été salués. La collaboration entre le HCR et l'OIM en faveur des arrangements de transfert pour la protection au Costa Rica a été appréciée, même si, dans le long terme, ce mécanisme a encore besoin de financements.

23. Des délégations se sont dites préoccupées par la recrudescence de la violence en Colombie, qui a donné lieu à un nombre croissant de déplacés internes et à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile colombiens en Équateur. Des craintes ont été exprimées au sujet de la réduction éventuelle des financements pour le programme en faveur des déplacés internes et des défaillances qui en résulteraient en matière de protection. Le HCR a été exhorté à continuer de soutenir les déplacés internes en Colombie, en mettant l'accent sur les Afro-colombiens vulnérables et les populations indigènes, et à veiller à ce que les personnes nouvellement arrivées en Équateur bénéficient de l'assistance appropriée.

24. Louant la solidarité exceptionnelle, manifestée par les pays pour répondre aux différentes crises de déplacement, la Directrice les a assurés du plein appui du HCR. Pour calmer les inquiétudes relatives aux répercussions financières de ces crises sur les pays d'accueil, elle a rappelé que les études de la Banque mondiale en Colombie, en Équateur et au Pérou avaient montré les avantages à long terme de l'intégration. Le HCR travaille avec ces pays pour consolider la Plateforme d'appui du MIRPS. Étant donné que les contrôles aux frontières ont été renforcés, le HCR travaille avec d'autres organismes des Nations Unies pour améliorer les capacités locales. La création au sein du MIRPS d'une plateforme ONG est en cours, l'objectif étant d'améliorer le partage des informations et de renforcer la coordination. La Directrice a loué les mesures prises par des États pour régulariser le statut des étrangers, favoriser l'intégration et fournir l'assistance humanitaire. Elle a fait observer que les approches multipartites étaient efficaces pour trouver des solutions. Elle a aussi loué les initiatives prises pour réduire l'apatridie, notamment dans les Caraïbes où des lois

discriminatoires persistent. Répondant aux préoccupations relatives aux lacunes d'enregistrement en Colombie et à l'assistance en espèces, elle a affirmé que la priorité avait été accordée à l'enregistrement de 300 000 personnes en 2020 et que le HCR travaillait avec le Programme alimentaire mondial pour procéder à des évaluations et effectuer des transferts monétaires en fonction de la vulnérabilité.

iv. Europe

25. La Directrice du Bureau régional pour l'Europe a donné un aperçu des activités du HCR en Europe. Elle a félicité les États membres de l'Union européenne pour avoir œuvré à l'élargissement des voies complémentaires, et a affirmé que les initiatives communautaires permettaient de lutter efficacement contre les stéréotypes négatifs. Reconnaissant le droit des États à gérer efficacement leurs frontières, conformément au droit international, elle a réitéré l'impératif de préserver le droit d'asile et d'éviter l'usage excessif de la force. Elle a lancé un appel en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil et de l'assistance aux enfants et aux personnes ayant survécu aux violences sexuelles et de genre.

26. Le Comité a noté que le Forum mondial sur les réfugiés avait véhiculé un message important sur la nécessité de gérer d'une manière collective les questions de migration et d'asile. Les États membres de l'Union européenne ont affirmé avoir reçu au cours de l'année écoulée plus de 700 000 demandes d'asile, principalement d'Afghanistan et de la République arabe syrienne. Le nombre de demandes provenant du Venezuela (République bolivarienne du) a été multiplié par deux. Dans le Sud-Est de l'Europe, le nombre d'arrivées a considérablement augmenté, donnant de plus en plus lieu à des craintes concernant la protection, avec notamment l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés. Dans ce contexte, les délégations ont lancé un appel en faveur de mesures permettant de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, avec un accent sur la résolution des conflits armés. Elles se sont dites préoccupées par la récente aggravation du conflit dans le Nord-Ouest de la République arabe syrienne et par l'accroissement des arrivées en Europe. Elles ont lancé des appels en faveur de réponses conformes au droit international.

27. Le HCR a été félicité pour avoir amélioré la protection et l'intégration socio-économique des réfugiés. Le travail effectué pour aider les États européens à mieux développer, d'une manière harmonisée, leurs systèmes d'asile a également été apprécié. Ont été salués, les efforts déployés pour mettre fin à l'apatriodie à la naissance, notamment dans les pays où les populations concernées avaient été déplacées par des conflits.

28. Le HCR est prêt à contribuer à la mise au point de mesures visant à éviter les mouvements secondaires, en gérant les frontières d'une manière pratique et humaine. Répondant aux préoccupations d'une délégation sur les risques de contamination au COVID-19 à Lesbos, en Grèce, la Directrice a dit que le HCR travaillait avec les autorités et partageait les informations avec les personnes relevant de sa compétence. Des améliorations se font dans les domaines de l'eau, de la santé et de l'assainissement.

v. Moyen-Orient et Afrique du Nord

29. Le Directeur du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté l'actualisation régionale. Il s'est appesanti sur la crise en cours de déplacement dans la région et le travail du HCR visant à protéger et à assister les personnes nécessiteuses. Il a souligné les défis liés à la recherche de solutions durables ainsi que la nécessité d'un plus grand partage de la charge et des responsabilités avec les pays d'accueil.

30. Les délégations se sont faites l'écho des préoccupations relatives à la détérioration de la situation humanitaire et aux déplacements en cours dans la région, en particulier dans le Nord-Ouest de la République arabe syrienne et le Nord du Yémen. Elles ont parlé des moyens par lesquels elles soutenaient les réponses. Le mécanisme transfrontalier a été souligné comme étant la bouée de sauvetage indispensable pour des millions de déplacés en République arabe syrienne. Le HCR a été encouragé à mettre en place des plans d'urgence, bien avant le vote attendu en juillet 2020 au Conseil de sécurité de l'Organisation Nations Unies sur la prorogation de l'autorisation des opérations humanitaires transfrontalières. Dans le Nord du Yémen où les opérations d'aide humanitaire sont sur le point d'être suspendues, la communauté humanitaire a été exhortée à mettre en œuvre une approche coordonnée et à

veiller à ce que les réponses soient indépendantes et fondées sur des principes. Le Comité a rappelé l'obligation pour toutes les parties au conflit d'autoriser un accès sûr et sans obstacle de l'aide humanitaire aux personnes nécessiteuses, conformément au droit international humanitaire.

31. Concernant les retours en République arabe syrienne, les délégations ont réitéré le fait que ces retours doivent avoir lieu d'une manière volontaire, sûre et digne. Elles ont exprimé leur appui à l'approche actuellement suivie par le HCR, et l'ont encouragé à fournir aux réfugiés et aux déplacés internes des informations sur les conditions prévalant aux lieux d'origine, afin de faciliter une prise de décisions éclairée. La pression que continuent de subir les pays d'accueil et la nécessité de partager d'une manière concrète la charge et les responsabilités ont été soulignées. Cela étant, les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés ont été considérés comme une étape positive, même si leur mise en œuvre concrète constitue un véritable test de succès. Les nouveaux programmes et les programmes élargis de réinstallation sont aussi indispensables pour un meilleur partage de la charge et des responsabilités.

32. Le Comité a exprimé sa préoccupation au sujet des risques de protection auxquels sont exposés les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en Libye. Il a manifesté son appui à la décision du HCR de suspendre pour des raisons de sécurité ses opérations au centre de rassemblement et de départ de Tripoli, et a formé le vœu que ces opérations puissent reprendre dès que possible. L'Organisation a été encouragée à profiter de sa présence sur le terrain pour obtenir plus d'informations sur la situation des personnes débarquées et transférées aux centres d'investigation, où leur suivi est extrêmement difficile. La situation prolongée dans les camps près de Tindouf a également fait l'objet d'inquiétudes. Il faudrait trouver une solution durable à cette situation. Une délégation a parlé de son engagement constant à fournir aux réfugiés d'autres services, comme la connexion au réseau national d'électricité, et à améliorer les services d'éducation et de santé. Elle a par ailleurs réitéré son appel pour la publication de l'évaluation de la vulnérabilité afin de permettre que l'aide humanitaire soit fournie en fonction des besoins. Une autre délégation a de nouveau lancé un appel pour que le HCR procède à l'enregistrement de cette population, conformément à son mandat et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, étant donné que l'enregistrement contribue à améliorer l'intégrité de ses opérations par la réduction des risques de fraude et de détournement.

33. Le Directeur a remercié les pays d'accueil de réfugiés et les donateurs pour leur appui et leur générosité constante dans la réponse aux crises de déplacements à travers la région. Il a assuré le Comité que le HCR travaillait, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Coordonnateur régional de l'action humanitaire pour la crise syrienne, sur des plans d'urgence au cas où l'autorisation des opérations humanitaires transfrontalières n'était pas prorogée au-delà de juillet 2020.

34. Concernant les retours, le Directeur a affirmé que l'approche du HCR suivait les décisions prises par les réfugiés syriens. Selon des enquêtes, le nombre de retours devrait doubler en 2020. Le Directeur a souligné le fait que cette augmentation s'explique moins par le changement des conditions de vie en République arabe syrienne que par la détérioration des conditions socio-économiques dans les pays d'accueil. Il a assuré le Comité qu'un plan de préparation interinstitutions avait déjà été mis au point par le Groupe de travail régional sur les solutions durables, afin de faire face à la situation au cas où les retours prendraient de l'ampleur. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec les donateurs et d'autres partenaires, y compris des ONG, pour déterminer le niveau d'assistance à fournir avant le départ. Répondant aux questions sur le Yémen, le Directeur a confirmé que, pour le moment, il était envisagé de réduire les opérations, compte tenu du contexte opérationnel extrêmement difficile et du niveau élevé de risque pour le personnel. Il a parlé d'un certain nombre de mesures prises par l'Équipe-pays des Nations Unies pour alléger les difficultés d'accès afin de permettre à l'aide humanitaire d'atteindre les personnes nécessiteuses. Concernant le centre de rassemblement et de départ en Libye, les négociations sont en cours avec les autorités pour rétablir le but du centre comme lieu de transit, afin de reprendre les opérations.

B. Mise à jour sur les programmes globaux

35. Le Directeur de la Division de la résilience et des solutions a présenté un exposé sur les programmes globaux, et a donné un bref aperçu de la réponse du HCR au COVID-19.

36. Les délégations ont salué la décentralisation et d'autres réformes visant à mieux positionner le HCR afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat et d'agir comme catalyseur et facilitateur de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Elles ont félicité l'Organisation pour avoir tenu les engagements pris dans le cadre du *Grand Bargain* consistant à doubler le montant des espèces utilisées pour l'assistance. La collaboration du HCR avec d'autres organismes pour améliorer la cohérence des réponses a été saluée, notamment le lancement de la plateforme commune d'assistance en espèces. L'Organisation a été félicitée pour avoir mis l'accent sur l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés. La transition vers les systèmes nationaux doit se faire d'une manière stratégique, dès lors que la qualité des services et de la protection peut être maintenue. Le HCR a été exhorté à faire une évaluation rigoureuse de la viabilité de cette transition et à identifier les mécanismes appropriés de suivi afin de veiller à ce que les réfugiés continuent de bénéficier de la protection.

37. Les délégations se sont réjouies des progrès accomplis dans le domaine de l'éducation. Elles ont encouragé le HCR à continuer de promouvoir l'accès aux systèmes nationaux, à trouver des solutions innovantes pour les réfugiés dans les lieux reculés et à veiller à ce que tous les enfants réfugiés aient accès à l'éducation. Le Comité s'est inquiété du niveau élevé de violences sexuelles et de genre, et a affirmé que le financement des mesures de prévention et d'atténuation était indispensable. Le HCR doit allouer à la lutte contre les violences sexuelles et de genre des financements appropriés, car cette lutte est une forme essentielle d'assistance permettant de sauver des vies. Le Comité a demandé au HCR d'inclure, dans les mises à jour sur les programmes globaux, le travail effectué pour lutter contre les violences sexuelles et de genre et fournir des services de santé appropriés, étant donné qu'il s'agit de questions transversales ayant besoin d'être pleinement intégrées.

38. La collaboration du HCR avec le secteur privé a été saluée. L'Organisation a été encouragée à continuer de nouer des partenariats innovants et stratégiques. Elle a été exhortée à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies afin de délivrer des messages cohérents et synchronisés au secteur privé. Le travail avec les acteurs du développement pour mieux satisfaire les besoins de développement à long terme des déplacés est essentiel. La collaboration du HCR avec la Banque mondiale à cet égard a été saluée.

39. Les délégations ont exprimé leur appui au travail du HCR sur le défi lié à une énergie propre. Elles attendent des mises à jour régulières sur les progrès accomplis. Un appel a été lancé pour que l'Organisation accorde plus d'attention aux questions de changement climatique et de préservation de l'environnement. Les délégations ont salué la publication de la stratégie du HCR pour la transformation des données 2020-2025, qui vise à rassembler les divers systèmes dans une approche globale. Elles ont sollicité plus d'informations sur l'application de cette stratégie et la manière dont les données d'autres programmes de partenaires, y compris du Centre commun de données sur les déplacements forcés, éclairent le nouveau système de gestion axée sur les résultats.

40. Le Directeur a affirmé qu'une mise à jour sur les fonctions de la nouvelle Division sera faite sous peu. Le travail effectué avec la Banque mondiale sur l'impact de l'accueil des réfugiés montre déjà des résultats au niveau du terrain. Un nouvel atelier sur ce thème aura lieu dans un proche avenir, et de plus amples informations seront communiquées à cet égard. Pour ce qui est de l'éducation, même si le Directeur s'est réjoui de parler des progrès accomplis, il a néanmoins reconnu que d'importantes lacunes demeurent au niveau de l'enseignement secondaire.

41. L'un des Directeurs adjoints de la Division de la résilience et des solutions a dit au Comité que le HCR avait publié un guide à l'intention des prestataires de services financiers pour les initiatives d'assistance en espèces, et qu'il est en train de vérifier l'interopérabilité des plateformes afin d'éviter les chevauchements avec d'autres organismes. Des initiatives d'assistance en espèces sont menées dans 12 autres pays, avec pour objectif d'atteindre d'ici 2021 toutes les opérations où cette forme d'assistance est possible. Un autre Directeur adjoint

a insisté sur le fait que les engagements du Forum mondial sur les réfugiés relatifs aux moyens d'existence et à l'inclusion socio-économique sont cruciaux. La priorité pour le HCR est de veiller à ce que ces engagements soient appliqués, et une collaboration étroite est nécessaire à cet égard.

42. Le Haut-Commissaire Assistant chargé des opérations a affirmé au Comité que la stratégie de transformation des données 2020-2025 vise à changer la manière dont le HCR collecte et gère les informations. Si auparavant les données n'étaient considérées que comme source de statistiques sur les réfugiés, le travail avec la Banque mondiale sur le Centre commun de données sur les déplacements forcés est indispensable aux efforts déployés pour assurer l'inclusion socio-économique et satisfaire les besoins évolutifs des réfugiés et des communautés d'accueil. Le HCR recherche les voies et moyens de diffuser d'une manière plus souple les données relatives aux statistiques officielles sur les réfugiés.

IV. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines

43. Le Chef du Service des enquêtes a présenté un exposé sur le travail du Bureau de l'inspecteur général (IGO). Il a parlé au Comité d'un certain nombre de politiques récemment mises au point, et du travail du Service des enquêtes, du Service de contrôle stratégique et du Service d'audit du HCR au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies.

44. Les États membres ont félicité l'Inspecteur général nouvellement nommé, qui prendra ses fonctions sous peu. Ils ont salué les efforts déployés pour renforcer l'obligation de rendre compte, la gestion des risques, le respect des procédures et la transparence, ainsi que la nouvelle politique sur le contrôle et l'instruction administrative sur les enquêtes. Le HCR a été félicité pour son travail sur la prévention et la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, notamment son approche centrée sur la victime. Il a été encouragé à poursuivre ses efforts à cet égard. Une question a été posée sur la formation en ligne, mise au point pour les partenaires d'exécution sur la procédure d'enquêtes relatives à l'exploitation et aux abus sexuels, et en particulier sur le point de savoir si cette formation était accessible à d'autres acteurs. Les délégations ont exprimé leur appui aux efforts fournis pour accroître le nombre d'enquêteurs de sexe féminin et d'enquêteurs issus de la diversité. A été soulignée, la nécessité de communiquer d'une manière constante et en temps voulu les informations essentielles aux États membres. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de disposer suffisamment de ressources pour gérer en temps voulu un nombre en constante augmentation d'allégations et d'enquêtes, et ont exhorté le HCR à veiller à ce que l'appui nécessaire soit fourni. Elles ont manifesté l'intérêt de recevoir une mise à jour sur les principales conclusions de l'outil de gestion des données de contrôle. Elles ont demandé au HCR si cet outil sera communiqué aux États.

45. Le Chef du Service des enquêtes a affirmé que l'outil de gestion des données était encore en cours d'élaboration et que les conclusions y relatives seront communiquées en temps opportun aux membres du Comité exécutif. Pour ce qui est des recommandations de la revue par les pairs du PNUD, il a dit que ces recommandations avaient souligné l'inadéquation des ressources et la nécessité de disposer de deux enquêteurs pour chaque cas. Le Bureau de l'inspecteur général doit être plus solide à la phase d'accueil et certains de ses processus internes doivent être formalisés, notamment pour cette phase. Est déjà en cours, la mise en œuvre des recommandations qui n'ont pas besoin de ressources additionnelles.

46. Répondant à une question sur la coordination des mesures de suivi prises pour donner suite aux recommandations des organismes de contrôle interne et externe, la Haut-Commissaire Adjointe a affirmé que cette coordination était assurée par le Chef du Cabinet à travers un système de suivi. En termes de ressources, le HCR s'efforce de renforcer les capacités, non seulement du Bureau de l'inspecteur général, mais aussi d'autres entités concernées de l'Organisation, comme le Bureau de la déontologie, le Bureau de l'Ombudsman et la Section du bien-être psychosocial. Même s'il est important d'être en mesure de répondre aux allégations d'inconduite, des investissements sont effectués pour la prévention.

V. Politique de programme/protection

A. Programme du HCR dans le Budget-programme proposé par le Secrétaire général pour 2021

47. Au nom du Directeur de la Division de la planification stratégique et des résultats, le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière a présenté le programme du HCR dans le Budget-programme proposé par le Secrétaire général pour 2021 (EC/71/SC/CRP.3). Il a noté que ce programme était lié à une petite portion de la dotation générale de l'Assemblée générale au titre du budget ordinaire des Nations Unies, visant à financer une partie des dépenses administratives et de gestion du HCR, conformément à son statut. Il a également fait observer que la contribution du budget ordinaire des Nations Unies diminue chaque année et qu'elle se situe à un peu plus de 40 millions de dollars E.-U pour 2020.

48. La décision contenue dans l'annexe II a été adoptée.

B. Exposé relatif au Pacte mondial sur les réfugiés et aux résultats du Forum mondial sur les réfugiés

49. La Haut-Commissaire Assistante chargée de la protection a parlé au Comité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et des résultats du Forum mondial sur les réfugiés. La Cheffe de l'Équipe de coordination pour le Forum mondial sur les réfugiés a parlé du travail mené par le HCR pour suivre les engagements et rendre compte de leur mise en œuvre.

50. Les délégations ont félicité le HCR pour avoir coorganisé avec succès le premier Forum mondial sur les réfugiés, événement considéré comme une étape historique dans l'atteinte des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Le grand nombre d'engagements et la variété des parties prenantes à l'événement ont été salués. Ils témoignent de l'engagement de la communauté internationale à améliorer la vie des réfugiés et à alléger la pression exercée sur les pays d'accueil. L'importance de mettre en œuvre les engagements, surtout aux niveaux national et régional, a été soulignée. Le succès du Forum dépend de toutes les parties prenantes, et le suivi de la mise en œuvre des engagements est une responsabilité collective. Cela étant, un certain nombre de délégations ont réitéré leurs contributions et leurs engagements en faveur des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, et ont énoncé les mesures prises pour les traduire en actes.

51. Plusieurs délégations ont parlé de la nécessité de produire un document de résultats, comportant l'analyse des engagements, et de faciliter l'appariement de ces engagements, si possible et si nécessaire. Les progrès réalisés dans l'évaluation de l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés ont été salués et considérés comme essentiels pour la promotion d'un plus grand partage de la charge et des responsabilités. Les délégations se sont réjouies de l'engagement et de la contribution d'une gamme variée d'acteurs, notamment des réfugiés, des entités du secteur privé et des acteurs du développement. Le HCR a été encouragé à maintenir son engagement dans le processus de mise en œuvre, afin de d'élargir la base d'appui pour l'atteinte des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Par ailleurs, certaines délégations ont recommandé que les groupes de coparrainage puissent continuer à faciliter l'appariement des engagements et la collaboration multipartite. La mise au point, en cours, de la plateforme numérique a été saluée. Le HCR a été encouragé à fournir régulièrement au Comité permanent et à la session annuelle du Comité exécutif des mises à jour sur les progrès accomplis dans l'exécution des engagements et sur les lacunes constatées.

52. La Cheffe de l'Équipe de coordination pour le Forum mondial sur les réfugiés a remercié les diverses parties prenantes pour leurs engagements et contributions. Même s'il appartient aux entités concernées de mettre en œuvre leurs engagements, le HCR continuera à soutenir le processus, notamment par la mise en place de mécanismes de suivi et d'établissement de rapports. Répondant aux questions sur le rôle des groupes de coparrainage dans le processus de suivi, elle a affirmé que certains de ces groupes s'étaient réunis après le

Forum pour continuer le travail à cet effet. Si la grande majorité des engagements sera appliquée dans les situations de déplacement au niveau des pays, les groupes joueront un rôle essentiel dans le maintien des efforts de mobilisation et la collaboration au niveau mondial.

53. La Cheffe de l'Équipe de coordination pour le Forum mondial sur les réfugiés a affirmé que l'engagement des réfugiés dans la préparation du Forum avait marqué un point positif de départ, et que le HCR était en train d'explorer les voies et moyens d'accroître la participation systématique des réfugiés dans les processus similaires. Un premier rapport d'étape de la mise en œuvre des engagements sera publié en juin 2020, suivi du lancement du mécanisme de rapports en ligne. Une évaluation interne du Forum est en cours, et ses principaux résultats seront communiqués à la prochaine réunion du Comité permanent en juillet 2020, en même temps que d'autres mises à jour sur les progrès réalisés.

VI. Partenariats stratégiques et coordination (y compris les réformes aux Nations Unies)

54. La Directrice de la Division des relations extérieures (DER) a fait une mise à jour sur les partenariats stratégiques et la coordination (EC/71/SC/CRP. 4). Elle a donné un aperçu des efforts fournis pour renforcer les partenariats, et a parlé des principaux développements en matière de coordination au cours de l'année écoulée. Elle a aussi évoqué la contribution du HCR aux réformes générales aux Nations Unies.

55. Le HCR a été félicité pour avoir effectué des progrès significatifs dans le renforcement de la coordination et des partenariats stratégiques au cours de l'année écoulée. Le Comité a souligné l'importance de l'approche multipartite, suivie conformément au Pacte mondial sur les réfugiés. L'Organisation a été invitée à dire comment elle entendait assurer la participation des réfugiés à la préparation de la réunion de hauts responsables de 2021 et à la poursuite de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Elle a été félicitée pour ses efforts visant à élargir les partenariats avec les acteurs du développement, en particulier le Groupe de la Banque mondiale. Soulignant l'importance de garder la protection au centre des efforts, le Comité a exhorté le HCR à continuer le travail aux plans national et mondial. Plusieurs délégations ont manifesté l'intérêt d'en savoir un peu plus au sujet du partenariat avec le secteur privé. Elles ont demandé au HCR d'inclure dans les mises à jour futures de plus amples informations sur ce type de partenariat.

56. Les délégations ont souligné l'importance de la coopération entre les organismes des Nations Unies, en particulier pour répondre au COVID-19. Une délégation a dit à cet égard qu'un fonds des Nations Unies serait préférable aux appels séparés des différents organismes. La revue indépendante du Modèle de coordination pour les réfugiés a été considérée comme venant à point nommé, compte tenu du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Bon nombre de délégations ont manifesté l'intérêt de recevoir les conclusions de l'étude. Le HCR a été félicité pour avoir réalisé l'engagement pris dans le cadre du *Grand Bargain* de consacrer 25 % de ses dépenses de programmes aux prestataires locaux. Dans le même temps, des délégations ont demandé à en savoir un peu plus sur le contrôle qualité et le renforcement des capacités. Elles ont noté qu'il était essentiel de mettre en temps voulu et d'une manière fiable les financements à la disposition des partenaires, en insistant sur la transparence et l'obligation de rendre compte des résultats.

57. Plusieurs délégations ont affirmé que l'inclusion des réfugiés dans les plans nationaux de développement était essentielle. Elles ont salué la forte participation de ces réfugiés au Forum mondial, ce qui illustre la responsabilité du HCR vis-à-vis des populations affectées. L'engagement de la communauté humanitaire, notamment par la codirection du Groupe de résultats du Comité permanent interinstitutions sur la responsabilité et l'inclusion, est essentiel pour renforcer les réponses opérationnelles et veiller à ce que les personnes prises en charge soient informées et qu'elles puissent participer à l'établissement des priorités pendant l'année. Le rôle joué par le HCR dans la mise au point des orientations du Comité permanent interinstitutions sur l'inclusion du handicap a été salué. Il est important de suivre leur impact sur les programmes de l'Organisation. Les délégations ont sollicité plus d'informations sur le renforcement de la capacité de suivi et d'évaluation du HCR sur le

terrain, et ont voulu savoir comment le projet de révision du système de gestion axée sur les résultats s'en trouve éclairé. A été soulignée, l'importance des partenariats dans les domaines comme la santé mentale, le genre et l'obligation redditionnelle, le changement climatique et la préservation de l'environnement.

58. La Directrice a affirmé que le HCR parlera, lors de séances d'information futures, de son partenariat avec le secteur privé. Il organisera dans un proche avenir une mise à jour sur la révision du Modèle de coordination pour les réfugiés. Répondant aux questions sur le financement pluriannuel pour les partenaires d'exécution, elle a affirmé que le HCR avait élargi ce mode de financement à plus de 33 partenaires. Elle a indiqué que le HCR avait observé un changement dans l'inclusion des personnes déplacées par d'autres organisations des Nations Unies, et que le Forum mondial sur les réfugiés avait joué un rôle clé dans ce changement. Au sujet du COVID-19, elle a dit que le HCR travaillait étroitement avec l'OIM, l'OCHA et l'OMS sur une réponse interinstitutions.

59. Le Chef du Service des partenariats et de la coordination a informé le Comité que le HCR travaille étroitement avec les partenaires ONG pour veiller à ce que les réfugiés puissent participer d'une manière significative aux processus décisionnels, et que l'Organisation s'efforce d'inclure une gamme variée d'acteurs dans ses partenariats. Il a salué l'idée de mettre le programme de formation interinstitutions à la disposition du public externe, et a remercié les délégations pour leurs observations constructives sur la participation du HCR au Groupe de résultats du Comité permanent interinstitutions sur la santé mentale. Concernant le document relatif aux objectifs de développement durable, destiné au personnel du HCR sur le terrain, il a dit que ce document sera bientôt publié. Pour ce qui est de l'évaluation des structures de coordination, il a bien accueilli la proposition et a fait savoir que le HCR allait consulter le Comité permanent interinstitutions sur la question.

VII. Budgets-programmes et financement

A. Actualisation des budgets et du financement (2019 et 2020-2021)

60. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière (DFAM) a présenté la mise à jour sur les budgets et le financement pour 2019 et 2020-2021 (EC/71/SC/CRP. 6). Il a fait observer que le budget de 2019 était resté stable à 8,6 milliards de dollars E.-U, et que les chiffres provisoires de 2019 indiquaient un niveau record de dépenses de plus de 4,4 milliards de dollars E.-U. Il a dit au Comité que les budgets de 2020 (8,7 milliards de dollars E.-U) et 2021 (8,6 milliards de dollars E.-U) n'avaient pas changé par rapport au niveau de dotations approuvées par le Comité exécutif à sa soixante-dixième session en octobre 2019.

61. La Directrice de la DER a présenté une mise à jour sur la situation financière en 2019 et 2020. Elle a affirmé que 76 % des contributions provenaient des gouvernements ; 13 % des financements communs des Nations Unies et des donateurs intergouvernementaux ; 10 % du secteur privé (principalement des particuliers) ; et 1 % du budget ordinaire des Nations Unies. Elle a parlé de l'importance pour le HCR des financements non affectés ou légèrement affectés, et a fait observer que, pour le moment, le HCR avait reçu environ 1,7 milliard de dollars E.-U sur un budget d'environ 8,7 milliards de dollars E.-U pour 2020.

62. Les États membres se sont dits préoccupés par le déficit de financement d'environ 45 % au cours des 10 dernières années, et par l'augmentation dans le même temps du nombre de personnes prises en charge. Une délégation s'est interrogée sur la durabilité d'un budget qui est beaucoup plus élevé que les fonds disponibles. A souligné, la nécessité de décaisser tôt les contributions et d'apporter un financement souple pour la poursuite des programmes du HCR. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet du manque de financement pour les situations prolongées, surtout en Afrique. Une délégation a sollicité une séance d'information sur les détails de l'affectation de fonds, et a lancé un appel en faveur d'une « approche unique pour les réfugiés » permettant aux gouvernements d'assister, selon les mêmes normes, tous les réfugiés présents sur leur territoire. Plusieurs délégations ont fait observer que le Forum mondial sur les réfugiés était l'occasion unique de mobiliser davantage l'appui aux réfugiés et aux pays d'accueil, y compris des donateurs non traditionnels. Une délégation a encouragé

d'autres donateurs à fournir des efforts pour contribuer davantage en faveur du HCR. Une mise à jour ou séance d'information annuelle sur les économies et les gains d'efficacité a été sollicitée, et le HCR a été exhorté à établir ses priorités d'une manière transparente, en impliquant les donateurs sur le terrain.

63. Le Contrôleur a remercié les délégations pour leur appui constant, et a réitéré l'importance des paiements en espèces, effectués en temps voulu afin d'assurer la continuité des opérations du HCR. Il a dit au Comité que le HCR travaillait sur une déclaration de contrôle interne devant être signée par le Haut-Commissaire. Il a par ailleurs accepté d'organiser une séance d'information annuelle sur les gains d'efficacité. Concernant les efforts déployés pour élargir la base des donateurs, la Directrice de la DER a affirmé que l'Organisation était en train de travailler sur cette question, notamment avec les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et la Chine, ainsi qu'avec les acteurs du développement.

64. Le projet de décision sur les budgets et le financement pour 2019 et 2020-2021 a été adopté.

B. Réserves du HCR en 2022

65. Le Contrôleur et Directeur de la DFAM a présenté le document sur les réserves du HCR en 2022 (EC/71/SC/CRP.5). Il a proposé la réduction du montant de la Réserve des opérations et de la Réserve pour « activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat ». Il a expliqué que cette réduction n'allait pas affecter les budgets opérationnels du HCR, dans la mesure où elle ne concerne que l'espace budgétaire. L'expérience des années antérieures montre que l'Organisation n'avait pas besoin d'un niveau aussi élevé de réserve, fixé à 10 % des piliers 1 et 2. Deux scénarios étaient possibles, et la préférence a été donnée à celui consistant à fixer le montant de la Réserve des opérations à 5 % et à abolir la Réserve pour « activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat ». Actuellement, la limite des transferts de la Réserve des opérations est de 10 millions de dollars E.-U. Il a été proposé de relever ce seuil à 50 millions de dollars E.-U, afin de réduire le nombre de transferts. Si le Comité accepte cette proposition, le HCR présentera une révision de son règlement de gestion à la 71^e session du Comité exécutif pour approbation, et ensuite promulgation par le Haut-Commissaire, avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

66. Les délégations ont exprimé leur appui en faveur du premier scénario consistant à réduire la Réserve des opérations à 5 % et à abolir la Réserve pour « activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat ». Elles ont convenu de relever le seuil des transferts des réserves. Le projet de décision sur la révision proposée du règlement de gestion a donc été adopté.

VIII. Questions diverses

67. Le Comité a parlé des préparatifs du 12^e Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection qui se tiendra les 8 et 9 décembre 2020 au Palais des Nations à Genève, en Suisse. Le Conseiller spécial du Haut-Commissaire sur le changement climatique a affirmé que le HCR envisageait la possibilité de choisir comme thème du Dialogue de cette année les changements climatiques, les catastrophes et les déplacements. Il a fait observer que les facteurs environnementaux, comme le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles, interagissaient de plus en plus avec les facteurs de déplacement. Ainsi, le Dialogue fournira l'occasion unique d'évaluer les éléments liés à la protection, notamment la pertinence et l'adaptabilité des cadres et outils existants de protection, et d'examiner les approches opérationnelles comme les mesures d'atténuation et de prévention. La Cheffe de l'Équipe de coordination pour le Forum mondial sur les réfugiés a affirmé que le Dialogue donnera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris au Forum, en particulier ceux relatifs à la gestion du changement climatique et à la promotion de l'accès des réfugiés à une énergie durable. Le Comité a été informé que le HCR explorait les moyens innovants d'inclure les communautés affectées dans l'élaboration du concept du Dialogue. Le HCR communiquera au Comité le

thème et les modalités, y compris des réunions préparatoires, surtout compte tenu de la situation liée au COVID-19.

68. Conformément à la pratique d'adoption des rapports des réunions du Comité permanent par voie électronique, le Président a indiqué que le rapport de la soixante-dix-septième réunion serait préparé par le Secrétariat et communiqué pour observations au plus tard le 2 avril [version anglaise]. Après une période d'examen de deux semaines, les observations ou corrections éventuelles des États membres sur leurs interventions seront incorporées, et le rapport [en anglais et en français] sera par la suite redistribué et considéré comme adopté.

Annexe I

Décision sur les budgets et le financement pour 2019 et 2020-2021

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme lors de ses soixante-huitième et soixante-neuvième sessions (A/AC.96/1176, par. 14 et A/AC.96/1187, par. 13), et les débats sur le point consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la soixante-seizième réunion du Comité permanent en septembre 2019,

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Rappelle que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-huitième session, la version initiale des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2018-2019 du HCR, s'élevant à 7 508,4 millions de dollars E.-U. et 7 352,3 millions de dollars E.-U. pour 2018 et 2019 respectivement ;

Rappelle que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-neuvième session, la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2018-2019 du HCR (révisé), s'élevant à 8 275,3 millions de dollars E.-U. et 8 591,1 millions de dollars E.-U. pour 2018 et 2019 respectivement ;

Note que les budgets supplémentaires finaux de 2019 s'élèvent à 107,4 millions de dollars E.-U. pour les programmes globaux en faveur des réfugiés et les projets en faveur des déplacés internes ;

Prend acte de l'augmentation du budget annuel de 2019 du HCR, dont le total définitif s'élève à 8 635,9 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget révisé de 8 591,1 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires finaux de 107,4 millions de dollars E.-U., et une réduction budgétaire de 62,6 millions de dollars E.-U.

Rappelle qu'à sa soixante-dixième session en octobre 2019, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2020-2021 du HCR, s'élevant à 8 667,7 millions de dollars E.-U. et à 8 615,8 millions de dollars E.-U. respectivement pour 2020 et 2021 (A/AC.96/1198, par. 13 c)) ;

Prend note des budgets annuels du HCR pour 2020 et 2021 au 31 janvier 2020, qui sont restés inchangés par rapport aux montants initialement approuvés par le Comité exécutif ;

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2020, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut-Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2020.

Annexe II

Décision sur le projet de Budget-programme du HCR dans le Budget-programme de 2021 proposé par le Secrétaire général

Le Comité permanent,

Prend note du titre VI, chapitre 25, programme 21 : protection internationale, solutions durables et assistance aux réfugiés du projet de Budget-programme des Nations Unies pour 2021.

Annexe III

Décision sur la révision proposée du Règlement de gestion

Le Comité permanent,

Ayant examiné la révision proposée du Règlement de gestion par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.10), telle qu'énoncée dans l'annexe I du document de séance EC/71/SC.CRP.5,

Demande au Haut-Commissaire de présenter un projet final de Règlement de gestion révisé (A/AC.96/503/Rev.11) à la 71^e session du Comité exécutif aux fins d'approbation, et ensuite de promulgation par le Haut-Commissaire, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2022.
